

Règlement du prix littéraire du 150 ème

Article 1 : Objet du concours

Ce concours est ouvert du **lundi 4 novembre 2013 au vendredi 7 mars 2014.**

Le prix littéraire du 150ème consiste en l'écriture d'une **nouvelle** (*La nouvelle littéraire est un récit habituellement plus court qu'un roman*).

Il s'adresse à tous les élèves de la cité scolaire Michelet à l'occasion du 150ème anniversaire de l'indépendance du lycée.

La participation est libre et gratuite, anonyme et individuelle.

Article 2 : Conditions du concours

2.1. Thème de la nouvelle : **Souvenirs du Lycée MICHELET.**

Nous sommes en 2070 .Vous évoquez vos années d'études au Lycée Michelet et tous vos souvenirs associés à ces années .

« Après c'était le retour au lycée Michelet à Vanves. Dans mon duffle-coat élimé, je croisais des familles dont, très jaloux, j'imaginais les dimanches soir quiets... Au réfectoire, c'était le bringuebalement des soupières sur le chariot dans une odeur de chou-fleur. Au dortoir, je n'avais personne à qui confier ma solitude d'orphelin... »

Serge MOATI, Le Vieil orphelin, Flammarion, octobre 2013.

2.2. Restrictions :

Chaque participant ne pourra présenter qu'une seule nouvelle de 10000 signes (caractères) maximum, espaces compris (7 pages).

Pour connaître le nombre de caractères selon le traitement de texte :

Fichier > Propriétés ou Outil > Statistiques ou Révision > Vérification > Statistiques > Caractères espaces compris

Article 3 : Modalités impératives de la présentation du texte

Rédigé en langue française.

Dactylographié sur des pages de format A4 (21x29,7 cm) en Times New Roman de Grandeur 12.

Paginé.

Agrafé.

Chaque page portera le titre en en-tête.

Chaque page devra comporter environ 1500 caractères.

Les marges seront d'1,5 cm minimum à gauche et à droite.

Les caractères gras ou italiques pourront être utilisés pour les besoins du texte.

Article 4 : Détails du dépôt et de l'envoi de la nouvelle

Date de dépôt : **Vendredi 7 mars 2014 au plus tard.**

4.1. Dépôt :

Trois exemplaires de la nouvelle seront déposés au CDI.

Ils seront placés dans une grande enveloppe cachetée, anonyme et portant la mention -Prix littéraire du 150ème -et le niveau : **collège, lycée, CPGE**.

A l'intérieur de cette enveloppe, le candidat joindra une autre enveloppe cachetée qui contiendra une feuille dactylographiée sur laquelle figureront :

Son nom, son prénom, sa classe, son adresse, son téléphone, son courriel, le titre de la nouvelle.

La signature du candidat sera précédée de la mention « je certifie que cette œuvre est mienne et inédite, j'autorise sa publication à titre gratuit ».

Article 5 : Le jury

Un jury interne sélectionnera 10 nouvelles par niveau qui seront soumises à un jury externe composé d'écrivains, de libraires et d'anciens élèves du Lycée.

*Le Président du jury sera **Serge MOATI** (ancien élève du lycée). Journaliste et réalisateur français, Serge Moati, né Henry Haïm Moati, voit le jour le 17 août 1946 à Tunis. Animateur de Politiques sur La Chaîne parlementaire, il publie un nouveau livre, *Le Vieil Orphelin*, dans lequel il confie qu'il ne peut s'empêcher de voir dans les dimanches un rappel des années de pensionnat qui suivirent la disparition brutale de ses parents.*

Les nouvelles seront sélectionnées sur :

- le respect et l'authenticité des lieux (lycée Michelet).
- leur qualité littéraire.
- leur originalité (imagination...).
- le respect des consignes.

Article 6 : Les récompenses

Les meilleures nouvelles seront récompensées par un prix.

Les candidats du classement final acceptent que leur nouvelle soit éventuellement publiée.

Article 7 : Délibérations du jury et proclamation des résultats

Délibération du jury : **lundi 12 mai 2014**.

Proclamation des résultats et remise de prix : **vendredi 16 mai 2014**.